



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	PLR, David Crettenand, Christophe Claivaz, Sonia Tauss-Cornut et Stéphane Ganzer
Objet	Compensation Carbone dans le Canton du Valais
Date	14.03.2019
Numéro	5.0412 <i>(En collaboration avec le DFE)</i>

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de créer une plateforme Internet pour offrir aux entreprises, aux associations et aux citoyens des projets régionaux pour compenser leurs émissions carbone.

Il faut relever d'emblée qu'il existe un système de délivrance d'attestation de réductions des émissions de CO₂ au niveau suisse conduit par l'Office fédéral de l'environnement (<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/politique-climatique/compensation-des-emissions-de-co2/projets-de-compensation-en-suisse.html>). La brochure publiée par l'OFEV (Projets et programmes de réduction des émissions réalisés en Suisse, janvier 2019) permet de se rendre compte de la grande complexité du système. La reconnaissance de réductions d'émission de CO₂ est soumise à des conditions définies au niveau international (principe d'additionnalité, évitement du double comptage, etc.).

Il existe également des plateformes internet suisses pour la compensation des émissions de CO₂ pour des privés et des entreprises (<https://www.swissclimate.ch/fr/co2-kompensation> et <https://www.myclimate.org/>). Ces plateformes soutiennent des projets en Suisse et à l'étranger.

D'autre part, le programme bâtiments conduit par les services cantonaux de l'énergie est financé par la taxe sur le CO₂ sur les combustibles fossiles (mazout, gaz naturel). Ce programme fait l'objet de reconnaissances standardisées de réduction des émissions de CO₂.

Ainsi, plutôt que de créer une nouvelle plateforme, qu'elle soit cantonale ou intercantonale, il faut plutôt renforcer la communication auprès des potentiels porteurs de projets valaisans qui pourraient bénéficier d'un soutien des plateformes existantes ou du programme bâtiments pour leurs projets de réduction des émissions de CO₂.

En parallèle, une communication pourrait être organisée auprès des valaisannes et valaisans pour leur proposer de compenser leurs émissions de CO₂ par ces plateformes.

Il est proposé **le rejet** du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	néant
Conséquences financières :	100'000.- pour une campagne de communication sur une année
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	néant
Conséquences RPT :	néant

Lieu, date : Sion, le 02 décembre 2019